

ORGANISATION DES ETATS
RIVERAINS DU SENEGAL

SECRETARIAT GENERAL
A L'AMENAGEMENT DU BASSIN
DU FLEUVE SENEGAL

26 no/9
S/1111E4/9B

PROJET : ETUDE DE LA NAVIGABILITE ET DES
PORTS FLUVIAUX - (REG 86)

/)/OTE D'ACTIVITES
pour la période du 25 Avril 1968 au
31 Décembre 1970 --

Décembre 1970

I - I N T R O D U C T I O N

Le Plan d'Opération du Projet d'Etude de la Navigabilité et des Ports du Fleuve Sénégal signé le 8 Mai 1967, prévoit "d'entreprendre des études et des travaux de démonstration pilote en vue de développer les transports sur le fleuve Sénégal entre Saint-Louis et Kayes, d'en augmenter la rentabilité par une amélioration de la navigabilité du fleuve, une meilleure organisation et l'utilisation de bateaux mieux adaptés et d'étudier les possibilités de créer des liens efficaces entre les transports fluviaux et les transports maritimes".

Les études et travaux à entreprendre ont été répartis en deux phases qui comportent chacune :

1ère phase :

- études hydrauliques des seuils du fleuve
- travaux de recherches théoriques en laboratoire sur les seuils et la navigation (à sous-contracter)
- études hydrauliques fluviales et maritimes (à sous contracter)
- études des installations portuaires existantes
- études économiques.

2ème phase :

- Amélioration des seuils
- Etudes techniques de matériel flottant:
- Construction de certains types de matériel flottant
- Démonstrations à l'aide de matériel retenu
- Amélioration de certaines installations portuaires
- Etudes juridiques.

Toutes les études entreprises ont été menées par des Experts recrutés à cet effet avec une très large collaboration du personnel de la contrepartie.

II - ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

2.1. - Etudes hydrauliques

2.1.1. - Ces études qui ont consisté essentiellement au dépouillement des données existantes sur l'hydrologie du Fleuve, aux observations sur la formation des seuils et aux mesures hydrographiques à l'embouchure, ont été dirigées par l'Expert hydrologue au cours de la campagne 1968-1969.

Les résultats de ces études sont contenus dans le "Rapport sur les études hydrologiques du Fleuve Sénégal" qui a été approuvé par l'O.E.R.S. et par les Nations-Unies.

Ces études qui serviront à l'établissement du schéma d'aménagement de la voie navigable, se poursuivent encore et seront achevées vers la fin du mois de Mars 1971.

2. 1.2. - Le Projet a effectué les levés hydrographiques de huit seuils sur une longueur totale de 40 Km. Les plans ainsi établis serviront de base à l'établissement du schéma d'amélioration de la voie navigable.

2.1.3. - Toujours dans le cadre des études hydrologiques, il convient de signaler que l'Expert hydrologue travaille aussi à la préparation des éléments nécessaires à l'établissement d'un Atlas nautique du Fleuve Sénégal.

Ce travail qui n'était pas prévu au Plan d'Opération s'est révélé d'une grande nécessité et a été demandé au Projet lors de la réunion faisant le point de la situation du Projet en Juin 1969. Cette décision a été approuvée par les Nations-Unies.

En ce moment, l'expert hydrologue met en place les éléments nécessaires à la constitution d'un premier volume de l'Atlas qui traitera du tronçon du fleuve allant de l'embouchure à Boghé (400 Km environ).

Le projet a déjà contacté l'I.G.N. qui assure d'assurer l'édition de la carte nautique. Les spécifications portant sur les détails d'exécution de ce travail sont transmises en Novembre dernier au Siège des Nations Unies pour approbation.

En raison des délais relativement longs pour la livraison de cette première édition, une décision rapide du siège serait nécessaire pour permettre le commencement des travaux.

2.1.4. - Il convient enfin de signaler que l'expert hydrologue du Projet a travaillé sur la mise au point du système de balisage pour le fleuve Sénégal inspiré du "Système de balisage uniforme sur le Danube". Ce système de balisage élaboré conformément aux normes et exigences contemporaines tient compte des perspectives de développement de la navigation sur le Fleuve Sénégal.

Ce travail a fait l'objet d'un rapport intitulé "SYSTEME DE BALISAGE POUR LE FLEUVE SENEGAL" paru en Novembre 1970.

2.1.5. - Enfin l'Expert hydrologue a aussi entrepris une étude sur le balisage du fleuve devant aboutir à des recommandations pour l'amélioration de la navigabilité du fleuve Sénégal par un balisage efficace et la mise sur pied d'un service de balisage.

Cette étude a fait l'objet d'un rapport "Recommandations, pour l'amélioration de la navigabilité du fleuve Sénégal" en cours de mise au point.

2.2. - Travaux de recherches Théoriques en laboratoire sur les seuils et la Navigation.

Ces travaux dont le coût est élevé et qui nécessiterait un temps considérable sans pouvoir apporter aucune contri-

bution immédiate à l'augmentation du trafic sur fleuve ont été abandonnés dans le cadre de ce projet conformément à la décision des réunions OERS Nations-Unies de Juin 1969.

2.3. - Etudes hydrauliques fluviales et maritimes

Ces études ayant pour objectif principal de trouver la solution au problème de liaison "mer-fleuve" devaient être selon le plan d'opération sous-contractées. A cet effet des spécifications furent préparées par le Projet en liaison avec l'OERS. Ces spécifications ont été approuvées par les Nations-Unies qui les ont complétées en y incluant l'étude d'un avant projet de port fluvial à Ambidédi ou à Kayes.

Le contrat d'étude dont la durée ne dépasserait pas 14 Mois a fait l'objet de consultation entre les Nations-Unies et cinq firmes. Le projet n'a aucune nouvelle du résultat des Négociations entreprises par le sièges de l'Agence d'Exécution.

2.4. - Etudes des installations portuaires existantes

Les principales escales du fleuve (Rosso, Richard-Toll Dagona, Boghé, Kaédi, Matam, Bakel, Ambidédi et Kayes) ont retenu l'attention du Projet. Les études menées ont été dirigées par l'Expert Ingénieur Civil du Projet.

2.4.1. - Des travaux préliminaires d'état des lieux ont été effectués à partir du début de l'année 1970. C'est ainsi que les équipes de la contrepartie ont effectué les levés topographiques et hydrographiques des dix escales et des sondages géologiques de 8 escales ont été exécutés par l'équipe de la SONAREM. Les plans et études de base sont actuellement achevés et devront servir à la préparation des schémas d'aménagement des escales.

2.4.2. - Les études des installations portuaires existantes dans les principales escales du fleuve ont été effectuées et achevées. Elles sont contenues dans le "Rapport sur les études des ports et escales du fleuve Sénégal" en cours de publication.

2.4.3. - Grâce aux études précédentes (levés topographiques, hydrographiques, géologiques, et reconnaissance des escales), le projet prépare en ce moment le schéma de recommandation des dispositions à prendre pour l'aménagement des huit escales suivantes : Rosso, Richard-Toll, Dagana, Podor, Boghé, Kaédi, Matam et Bakel.

Ces recommandations seront contenues dans un rapport en cours de préparation.

2.5. - Etudes économiques

Ces études ont été menées par l'ingénieur-Docteur, Expert en économie et Exploitation du transport fluvial qui a étudié successivement :

2.5.1. - Les conditions économiques générales des transports sur le fleuve Sénégal à l'appréciation de l'utilité du développement de ces transports pour les cinq années à venir, période fixée conventionnellement correspondant au délai nécessaire pour l'aménagement du fleuve.

Cette étude, objet du "Rapport Technico-Economique sur le développement des transports sur le fleuve Sénégal" a traité essentiellement :

- des caractéristiques actuelles du trafic et des conditions de navigation sur le fleuve
- des possibilités de liaison entre les transports maritime et fluvial
- des évaluations du coût du transport de marchandises du volume des marchandises maliennes, sénégalaises et mauritaniennes pouvant être transporté par le fleuve et enfin de l'efficacité de l'utilisation du fleuve Sénégal, comme voie de transport.

Ce rapport a été remis à l'OERS, aux Nations-Unies et aux autres organismes intéressés.

2.5.2. - Le "Rapport technico-économique sur le développement des transports sur le fleuve Sénégal" a été présenté pour discussion à la réunion inter-ministérielle sur la Navigation fluviale tenue à Dakar du 1^{er} au 4 Juin 1970. La Conférence tout en ayant approuvé le Rapport a exprimé le voeu que des études particulières soient entreprises en ce qui concerne l'harmonisation et la coordination des divers modes de transports, le choix de Kayes comme terminus au lieu d'Ambidédi, l'Aménagement d'un port fluvial à Boghé et l'examen plus approfondi des problèmes de transport mixte, de transbordement et de besoins en matériel flottant.

Pour satisfaire ce souhait l'Expert en Economie et Exploitation du transport fluvial a préparé le rapport intitulé "Annexe au Rapport Technico-Economique sur le développement des transports sur le fleuve Sénégal".

Ce rapport qui a reçu l'approbation de principe des Nations-Unies a été distribué.

2.5.3. - Les conclusions des études économiques et hydrauliques ont permis à l'expert de faire l'étude définissant les conditions optima que doivent réunir les bateaux destinés au fleuve et de choisir parmi les types répondant à ces conditions, ceux qui devront être achetés et expérimentés sur le fleuve. Cette étude a fait l'objet du rapport "Justification technico-économique des bateaux recommandés pour acquisition et exploitation 1970 dont les conclusions ont été approuvées par l'OERS et par les Nations-Unies.

Les spécifications des 3 types de bateaux recommandés (un cargo automoteur fluvial, un bateau de navigation mixte et un bateau de passager) ont été transmis au siège des Nations-Unies en Janvier 1970, après l'accord de l'OERS, en vue de leur acquisition et leur exploitation expérimentale sur le Fleuve.

A ce jour, aucune décision n'a été portée à la connaissance du Projet quant à l'achat de ces bateaux.

2.5.4. - Le trafic de voyageurs sur le Sénégal à l'état actuel et ses perspectives de développement a été abordé par l'Economiste du Projet. Cette étude est contenue dans un rapport spécial en cours de mise en forme, qui sera présenté sous le titre de "Rapport sur le Développement éventuel du trafic passagers sur le fleuve Sénégal".

2.5.5. - Le Plan d'Opération prévoit aussi l'étude des améliorations à apporter aux pirogues artisanales, la construction et la mise à l'essai de deux prototypes.

Des spécifications préparées par le Projet en collaboration avec l'OERS ont été transmises au siège des Nations-Unies, en raison de l'insuffisance des crédits réservés à cette étude, aucune firme n'a accepté le contrat de construction. Les Nations Unes ont alors décidé de New-York en Août dernier, que la construction et les essais de ces prototypes de pirogues ne seraient plus entrepris par le Projet.

2.6. - Etudes juridiques

Le Plan d'Opération prévoit aussi l'examen des différents problèmes juridiques et administratifs touchant la navigation sur le fleuve Sénégal.

Ces études qui devront traiter du régime international du fleuve, de son libre accès à la mer et des règlements qui devront régir certaines questions (pose de bouées, navigation, pêche, pollution, droits de riverains, douanes, opérations de police, etc...) ne sont pas encore entamées. Elles devront être examinées par le Consultant juridique dès son arrivée.

2.7. - Autres études

Lors de la réunion du Comité de Coordination pour l'Aménagement du Bassin du Fleuve Sénégal du 8 Octobre 1968 à New-York, il a été demandé au Projet de procéder à l'appréciation préliminaire des profondeurs navigables ainsi que des frais de transport de marchandises sur le fleuve Sénégal avec diverses variantes de régularisation du débit.

Les études entreprises à cet effet sont contenues dans le rapport "Appréciations préliminaires des conditions de navigation et des frais de transport de marchandises sur le fleuve Sénégal après son aménagement" présenté par les Ingénieurs Docteurs Pomerantsev et Ivanov, respectivement Expert en Economie et Exploitation du transport fluvial et hydrologue.

2.8. - Bourses

Six bourses d'étude pour la formation à l'étranger de spécialistes dans diverses branches du transport fluvial sont prévues par le Plan d'Opération.

L'O.E.R.S. a déjà présenté depuis le mois d'Avril des candidatures à la Représentation Régionale des Nations Unies à Dakar pour transmission au siège à New-York.

2.9. - Travaux non effectués

En examinant le bilan des opérations réalisées, il apparaît qu'un certain nombre de travaux importants ne sont pas encore exécutés. Il s'agit essentiellement :

2.9.1. - De l'étude de la liaison mer-fleuve et de l'avant projet d'un port à Kayes ou à Ambidédi. Cette étude comme il a été déjà dit, devrait être sous-contractée au niveau du siège des Nations-Unies qui ont déjà reçu toutes les spécifications nécessaires.

2.9.2. - De la construction, la livraison et la mise à l'essai de 3 bateaux recommandés par le Projet. Pour ce faire, des spécifications ont aussi été transmises au siège de l'Agence d'Exécution pour la passation du contrat.

2.9.3. - De l'édition de la carte nautique pour le tronçon du fleuve allant de l'embouchure à Boghé. Les documents origine en cours de préparation seront prêts avant la fin du mois de Mars 1971. L'édition de la carte devra être sous-contractée à l'I.G.N.

2.9.4. - De l'établissement du schéma d'aménagement de la voie navigable de l'embouchure à Kayes et de l'estimation du coût des travaux. Ce travail devra être achevé avant le 31 Mars 1971.

2.9.5. - Enfin de l'élaboration de la législation sur l'utilisation de la voie navigable. L'accomplissement de ce travail reste subordonné au recrutement et à l'arrivée au Projet de l'Expert juriste.

Compte tenu de l'importance des études non encore effectuées et de la fin prochaine du Projet conformément aux stipulations du plan d'Opération, il a été décidé à New-York en Août dernier, la prolongation de la durée du projet de 12 Mois (jusqu'au 31 Mars 1972).

C'est ce qui a motivé la proposition de modification du plan d'opération transmise au siège des Nations-Unies.

Voici brièvement exposées les différentes activités entreprises par le Projet depuis le début de ses opérations.

Les principaux résultats et conclusions obtenus sont contenus dans tous les rapports déjà publiés par le Projet et repris par le Rapport d'Activités préparé par le Directeur du Projet au courant du mois de décembre et qui a été déjà transmis au Secrétariat Général à l'Aménagement du Bassin du Fleuve Sénégal.

Le Co-Directeur,

Ibrahima BA